



6.5

En 2012, 53 % des masses d'eau superficielles
devront être en bon état (ou potentiel) écologique,
74 % en 2021 et 100 % en 2027

Objectif d'atteinte du bon état :

- 2 015
- 2 021
- 2 027

SDAGE
Rhône Méditerranée
et Corse

SDAGE
Adour Garonne

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE

Mise à jour : 2011
Edition du : 21/05/2012

Unité du Système d'Information Géographique
Echelle: 20 km

© DDTM de l'Aude - © IGN Tous droits de reproduction réservés.

Les SDAGE, véritables plans de gestion pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'eau, fixent les objectifs d'état écologique et chimique des eaux ainsi que les échéances pour les atteindre. L'échéance normale est 2015 avec la possibilité de reporter le délai d'atteinte de l'objectif en 2021 ou 2027 sous certaines conditions (non dégradation de l'état, faisabilité technique, coûts financiers, conditions naturelles).